[Text]

Senator Bielish: Mr. Chairman, I don't know if the following applies to this type of committee, but in connection with other committees, I know that when a member of the committee cannot be present, someone is called from within the area and that person becomes a substitute. I have substituted on a committee, when I was not a member, because a member from our side could not be present. That is a consideration at times when people may be out of the country. It might then be possible to call in someone from nearby.

Senator Stollery: Mr. Chairman, I agree with the point of view put forward by Senator Corbin. It would not be very creditable if we did not have both parties present. On the other hand, Senator Yuzyk has made the point that we are referring only to emergency situations. We do not want to pass something at the first meeting that will get the committee in difficulty. I think all members would agree that it would be highly unusual for this sort of thing to take place. We are not about to hold meetings without the other party present. I am not sure, however, whether it would not unnecessarily tie up things in the unusual situation that the motion is to handle.

The Chairman: The motion on the table is Senator Fairbairn's and it is without amendment.

Senator Fairbairn: Perhaps I could give an example of how something could arise. If at some point our committee had meetings in different parts of the country and the members of the committee were split up, and, say, Senator Bielish and I had set up meetings in Edmonton and Calgary and one of us became sick or was hit by a bus, I would not have any objection, for my part, to Senator Bielish holding the meeting. Otherwise, we would be disappointing all the people we were there to hear. It seems to me that it is an emergency measure, and I can see instances where it could be a very unfortunate restriction.

The Chairman: All those in favour of the motion, please raise your hands.

Senator Yuzyk: Is this the amendment?

The Chairman: No, the main motion.

Senator Corbin: Mr. Chairman, I proposed a formal amendment. You cannot dispose of the main motion without disposing of the amendment.

The Chairman: I thought it was a comment, not a formal amendment.

Senator Corbin: If it pleases members of the committee—and I am just trying to save ourselves trouble down the road—and in the spirit of the non-partisan approach that has been suggested, which I entirely endorse, I withdraw my amendment.

[Traduction]

soient présents aux réunions des comités. Autrement, à quoi tout cela rimerait-il?

Le sénateur Bielish: Monsieur le président, je ne sais pas si ce que je vais dire s'applique à notre Comité, mais je sais que, dans d'autres comités, lorsqu'un membre ne peut être présent quelqu'un de la région est invité à le remplacer. Il m'est arrivé de remplacer un de nos membres au sein d'un Comité dont je ne faisais pas partie. C'est là une solution à envisager lorsque certains membres se trouvent à l'extérieur du pays. Ne serait-il pas logique de faire appel à des personnes de l'endroit?

Le sénateur Stollery: Monsieur le président, je souscris à l'avis exprimé par le sénateur Corbin. Je trouve qu'il ne serait pas très honnête de tenir une réunion, sans que chaque parti soit représenté. Par ailleurs, le sénateur Yuzyk a laissé entendre que cette motion ne s'appliquait qu'aux situations d'urgence. Nous ne voulons pas ici prendre une décision qui pourrait nous mettre dans l'embarras plus tard. Je pense que tous les membres vont convenir qu'il serait assez inusité de laisser ce genre de situation se produire. Nous n'allons tout de même pas tenir des réunions en l'absence de représentant de l'autre parti. Je ne suis pas sûr, cependant, qu'un tel engagement ne poserait pas d'entraves inutiles dans une situation exceptionnelle, comme celles auxquelles la motion est censée s'appliquer.

Le président: La motion discutée est celle du sénateur Fairbairn et elle n'a fait l'objet d'aucun amendement.

Le sénateur Fairbairn: Je pourrais peut-être vous donner un exemple de scénario possible. Supposons que notre comité tienne, à un certain moment, des réunions dans différentes parties du pays, et que les membres se répartissent la tâche. Le sénateur Bielish et moi-même devons tenir des réunions à Edmonton et à Calgary, mais l'un de nous tombe malade ou est heurté par un autobus. Je n'aurais, pour ma part, aucune objection à ce que le sénateur Bielish tienne les réunions. Autrement, je crois que ce serait décevant pour toutes les personnes qui voulaient témoigner. Il me semble qu'il s'agit là d'une situation imprévue, et qu'elle n'est pas le seul exemple de circonstances où l'adoption de la motion proposée au point sept pourrait restreindre inutilement notre marge de manœuvre.

Le président: Que tous les membres en faveur de la motion lèvent la main.

Le sénateur Yuzyk: Votons-nous sur l'amendement?

Le président: Non, nous votons sur la motion principale.

Le sénateur Corbin: Monsieur le président, j'ai proposé officiellement un amendement. Nous ne pouvons disposer de la motion principale sans nous être d'abord prononcé sur cet amendement.

Le président: Je pensais qu'il s'agissait d'un commentaire et non d'un amendement officiel.

Le sénateur Corbin: Si les membres du Comité le veulent ainsi—et ici, j'essaie seulement de nous éviter des ennuis en cours de route—et dans l'esprit de la démarche non partisane dont il a été question et à laquelle je souscris entièrement, je retire mon amendement.